

# Résumé de la procédure VAE à l'Université Lumière Lyon 2

Stéphane TRUC

## Présentation générale de la VAE

---

### - Un procédé unique

Tout d'abord, il faut rappeler que la Validation des Acquis de l'Expérience est un procédé unique introduit en 2002. Il consiste pour des candidats exerçant une profession à obtenir par un « raccourci » un diplôme en bonne et due forme en s'appuyant sur ses acquis professionnels, syndicaux et bénévoles. Le candidat devra démontrer à un jury spécialement constitué qu'il possède, de par son expérience, les compétences du diplôme présenté. Ce procédé diffère donc de la formation continue classique (cf. textes sur le site VAE de l'Université).

### - Le rôle d'information et de conseil du responsable de la cellule VAE

Pour bien démarrer une procédure VAE, il est conseillé aux candidats d'explorer le (ou les) diplôme(s) ses (leurs) débouché(s) et son (leur) programme pour se faire une idée précise et se préparer, quand ils ont repéré ce qui leur convient, à répondre aux exigences du jury. Pour la plupart d'entre eux qui consultent le conseiller VAE, au préalable, ils sont guidés dans leur recherche du diplôme approprié. Parfois, lorsque le Conseiller éprouve doutes et hésitations pour aiguiller efficacement un candidat, il peut conseiller d'adresser un CV au responsable du diplôme. Ce procédé, qui n'est pas prévu dans la procédure habituelle, reste au bon vouloir des enseignants et ne se substitue pas à l'examen du dossier de recevabilité. Le conseiller se met également à la disposition des enseignants pour assurer un relais, et, éventuellement, un conseil le plus efficace possible.

### - Les outils dont dispose actuellement l'Université

La référence actuelle des diplômes est le site web de l'Université : [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr) — en positionnant la souris sur l'onglet « formation » on obtient un menu déroulant, on clique sur « choisir » enfin on peut explorer les domaines accessibles en VAE : Licence – Masters, etc. et quelques éléments sur les programmes. La question de la mise à jour du répertoire national des compétences professionnelles (RNCP) a été plusieurs fois évoquée et nécessite, semble-t-il, un travail préalable assez considérable de relecture des habilitations et de mise en forme avant d'inscrire un diplôme. Cette question est en cours d'étude et de concertation avec les responsables de diplômes.

Dans le cas présent, le conseiller VAE part du principe que, dans la mesure où la plupart des diplômes sont conçus avec la participation de professionnels, les compétences disciplinaires demandées aux étudiants donnent un aperçu des compétences attendues des candidats à une VAE. Le fait d'avoir assisté à plusieurs jurys de VAE confirme que les jurys cherchent à évaluer les compétences des candidats VAE sur cette base sans pour autant leur faire subir des contrôles disciplinaires systématiques comme cela se pratique en formation initiale. Pour certaines disciplines, cependant, un effort de présentation et de détail des programmes pourrait être fait et publié sur le site WEB.

Ce travail de dépistage du diplôme approprié étant réalisé, le candidat envoie sa candidature dont le modèle figure sur le site VAE (sur le WEB de l'Univ Lyon2 se positionner sur formation puis aller sur « Formation continue » et VAE) à la rubrique « télécharger dossier 1ere partie » code actuel : *venise*) à la cellule VAE.

## Fonctionnement de la VAE

---

### - Le rôle du conseiller VAE, consiste :

- en une vérification minimale de la candidature (que le candidat exerce des fonctions correspondant à la spécialité depuis 3 ans au moins).

- à adresser au responsable du diplôme le dossier de candidature et en suivre l'évolution. Le responsable du diplôme examine le dossier d'un point de vue pédagogique et donne une réponse de recevabilité ou désigne un autre enseignant qui sera appelé « enseignant référent » pour donner la réponse. Il arrive que, le dossier paraissant manifestement trop faible par rapport aux exigences du diplôme, ne soit pas envoyé à l'enseignant responsable du diplôme. Il est alors demandé au candidat de réfléchir et il arrive que le conseiller administratif le lui renvoie en lui conseillant de remettre à plus tard sa candidature ou d'exercer des fonctions davantage en rapport avec le niveau et l'objet du diplôme ou, encore, de modifier sa candidature. Cette solution qui n'est utilisée que parcimonieusement (3 cas sur 70 cette année) pour ne pas se substituer à l'enseignant permet au candidat d'économiser 150 € (coût de la phase recevabilité) quand il est manifeste qu'il ne peut obtenir de l'enseignant qu'une réponse négative. Malgré ce petit filtrage, il reste des dossiers qui n'obtiennent pas la recevabilité (51 déclarés recevables sur 73 en 2010).

### - Le rôle des enseignants

**La recevabilité:** 1ère étape légale de la VAE devrait intervenir au plus tard un mois après transmission à l'enseignant responsable pour permettre aux candidats de poursuivre leur démarche dans les meilleures conditions. Ce délai devrait être respecté avec plus de célérité. Quelques dossiers n'ont pas encore fait l'objet d'un avis de recevabilité.

L'enseignant qui accepte la recevabilité d'un dossier s'engage *de facto* à **accompagner** (2ème étape légale) le candidat si ce dernier le désire (à moins qu'il ne délègue cette charge). L'enseignant consacre 12 h au candidat auxquelles s'ajoutent 2 heures de participation au Jury ; il sera donc rémunéré 14 h en Heures complémentaires. Les autres membres du jury perçoivent, uniformément, 2 h quel que soit leur rôle. Un décret de mars 2010 avait pour ambition de diversifier les indemnités des Jurys en fonction de la technicité ou de la difficulté de la tâche. Les arrêtés d'application n'étant pas parus, on est obligé de considérer le décret inapplicable à l'heure actuelle et continuons à verser les indemnités selon les règles classiques. L'épreuve peut consister en un mémoire professionnel ou une mise en situation (option prévue par les textes)

L'accompagnement dure en moyenne de 5 à 10 mois au terme duquel un **Jury** (dernière étape) spécialement constitué se réunit. L'enseignant accompagnateur conseille et guide le candidat, mais ne rédige pas le mémoire à sa place ni ne s'engage sur la décision du jury. Le nombre des membres du Jury peut varier de 3 à 5 avec au moins un professionnel et une majorité d'enseignants chercheurs. Le jury peut prendre 3 types de décisions :

- **Validation totale si satisfaction du Jury après lecture du mémoire et audition du candidat.**

- **Validation partielle si le jury n'est pas totalement satisfait.**

- **Refus de validation dans le cas où la prestation est notoirement insuffisante.**

NB : La **validation partielle** avec prescriptions à l'appui (modules à suivre avec contrôle ou non des acquisitions ou simplement réécriture du dossier mémoire après réflexion du candidat et nouvelle présentation devant jury) doit demeurer nécessaire à la validation et se limiter aux insuffisances, car le suivi des modules et le nouveau passage devant jury sont payants et il convient de ne pas faire supporter aux candidats une charge supérieure à ce qui est indispensable à la validation de la VAE, cette appréciation se fait sous l'entière responsabilité du Jury. Le conseiller VAE peut, à la demande, donner un avis en fonction de son expérience des divers jurys auxquels il assiste sans prise de parole.

Il est, par ailleurs, constamment rappelé au candidat, dès la première prise de contact, que le document 2ème partie (code : *celia*) qui est une aide à la rédaction du mémoire des compétences ne doit, en aucun cas, se limiter à simple descriptif et que le Jury attend une problématique et un esprit critique plus ou moins développés suivant le niveau du diplôme présenté.

Un candidat recalé peut se représenter l'année suivante.

## Le budget

---

D'un point de vue budget, une VAE qui réussit dès le premier passage devant jury coûte au candidat en 2011 environ 1 200 € (1 700 pour un organisme financeur) auxquels s'ajoutent les droits d'inscription avec 3 paiements échelonnés au cours de la procédure : Recevabilité 150 € — Accompagnement (non obligatoire, mais fortement conseillé) : 450 € — Jury : 600 € — droits nationaux d'inscription : 178.57 pour une licence - 241.57 € pour un master. En cas de prise en charge par un organisme, le montant passe à 1 700 € (300 € pour la recevabilité 700 pour l'accompagnement et 700 pour le jury) + les droits d'inscription qui ne changent pas. Ces sommes sont destinées au fonctionnement de la Formation continue, exceptés les droits d'inscription.

## Quelques chiffres

L'outil statistique étant récent, sur 73 dossiers en cours d'évolution en 2010, toutes disciplines confondues, 51 ont été déclarés recevables et seulement 29 examinés par le Jury (parmi ces 29 figurent quelques candidats qui ont reporté leur passage en Jury de 1-2 voire 3-4 ans, un seul à 5-6 ans). Cette évocation (51-29) s'explique par un taux d'abandon ou de report de passage devant Jury assez important. On remarquera que les validations définitives (22) sont cohérentes par rapport aux 29 examinés par le Jury ce qui signifie qu'un tri important a été fait en amont (22 non recevables).

### En ce qui concerne l'Institut de Psychologie :

Données recueillies au cours de l'année universitaire 2009/2010  
(avec les informations disponibles dans les dossiers laissés par Malika GRAGUEB)

Diplômes	Dossiers déposés	Recevabilité	Validation totale	Validation partielle	Refus
Licence Psychologie	2	2 dont 1 abandon après		1 En attente	
Psychologie du Travail	1	1	1		
Psychologie du Vieillissement	1				
Pathologie clinique	1	1		1	
Psychoclinique	1				
Neuropsychologie	1				

### Année 2010/2011 : Institut Psychologie

Diplômes	Dossiers déposés	Recevabilité	Validation totale	Validation partielle
Licence Psychologie	2	2		
Psychologie du travail	6	5 dont 1 en attente		
Psychologie du Vieillissement	1	1		
Pathologie clinique	1	En attente		
Psychoclinique	0	0		
Neuropsychologie	0	0		
Santé parcours développement	1	1		

Stéphane TRUC

Responsable de la Cellule d'Accompagnement V.A.E.  
<http://fc.univ-lyon2.fr/27-Validation-Acquis-Experience-VAE.html>